

Communiqué de Presse du réseau des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies

Attribution de la deuxième tranche de financement :

Les 4 SATT créées en juillet 2012 confortées par l'Etat français dans leur mission d'accélération du transfert de technologies vers les entreprises.

Paris, le 25 novembre 2015 – Sur décision du Premier Ministre, et sur recommandation du Commissariat Général à l'Investissement, les SATT Aquitaine Science transfert, AxLR, Nord et Ouest Valorisation se voient attribuer respectivement 18, 24, 19 et 23 millions d'euros au titre de la deuxième tranche de leur dotation financière triennale, dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir.

Faisant suite à l'évaluation des résultats enregistrés au cours de leurs trois premières années d'existence, cette décision vient aussi conforter les plans d'affaires des SATT.

Saluant leur capacité à transférer et valoriser les résultats de la recherche académique vers les marchés, l'affectation de ces financements, dédiés à l'investissement dans l'innovation, permettra de renforcer l'action des SATT sur leur territoire, dans le but d'accélérer le transfert de technologies innovantes via la concession de licences et la création d'entreprises.

Maylis Chusseau, Présidente d'Aquitaine Science Transfert, Philippe Nérin, Président d'AxLR, Norbert Benamou, Président de la SATT Nord et Vincent Lamande, Président d'Ouest Valorisation, se réjouissent de cette annonce : *« L'étape que nous venons de franchir renforce notre mission commune d'accroître la compétitivité française par l'innovation et marque la reconnaissance du chemin parcouru. Les SATT montent en puissance auprès des chercheurs académiques et des acteurs économiques, en démontrant par leurs résultats qu'elles répondent concrètement à l'enjeu de la création de valeur par l'innovation. »*.

La prochaine évaluation par l'Etat des quatre SATT interviendra au terme des trois prochains exercices, en 2018.

Pour en savoir plus sur chacune des SATT :

Aquitaine Sciences Transfert : www.ast-innovations.com

AxLR : www.axlr.com

SATT Nord : www.sattnord.com

Ouest Valorisation : www.ouest-valorisation.fr

A propos des SATT :

Les SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, sont des Sociétés par Actions Simplifiée créées par plusieurs établissements de recherche publique grâce au programme Investissements d'avenir. Elles ont pour vocation de maximiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche académique et de favoriser la création d'emplois en France en simplifiant, accélérant et facilitant le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises de toute taille. Premiers acteurs de proximité et de confiance, les SATT ont accès aux compétences et inventions des chercheurs publics sur leur territoire, et s'appuient sur des équipes professionnelles dédiées pour détecter et évaluer ces inventions. Disposant d'un fonds de maturation de 857 millions d'euros unique en France et au-delà, les SATT protègent ces inventions, financent et accompagnent des projets d'innovation issus de ces inventions jusqu'à leur adoption par les entreprises en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets. www.satt.fr

Contacts médias :

- **Aquitaine Science Transfert** : Yann Mondon / y.mondon@ast-innovations.com / 06.30.51.22.94
- **AxLR** : Franck-Léopold Erstein / fle@axlr.com / 06.07.28.21.43
- **SATT Nord** : Caroline Brillant / caroline.brillant@sattnord.fr / 03.28.36.89.66
- **Ouest Valorisation** : Béatrice Viale / communication@ouest-valorisation.fr / 02 99 87 56 01

Contact presse du Réseau SATT :

- Céline Clausener / ccr@idfinnov.com ou celine.clausener@satt.fr / 07 61 04 60 02